

Afin de mieux mettre en perspective les différentes approches de soutien à l'agriculture familiale, nous avons demandé à Jean-Jacques Grodent de répondre aux arguments de Nathalie Francken et vice-versa.

RÉACTIONS CROISÉES DE JEAN-JACQUES GRODENT ET DE NATHALIE FRANCKEN

# Les agriculteurs familiaux seront-ils **encouragés** ?

**Q**uand on lit les propos de Madame Francken, l'on réalise que l'agriculture familiale est considérée à tort comme passéiste alors que l'agriculture "entrepreneuriale" serait tournée vers le futur», réagit Jean-Jacques Grodent. « Pourtant, l'agriculture familiale est la première source d'investissement dans le secteur agricole. Un article publié en juillet 2017 par le département US de l'agriculture nous apprend même qu'aux États-Unis également, l'agriculteur familial reste de loin le premier producteur agricole<sup>1</sup>. Le gouvernement belge n'affiche certes pas une volonté délibérée de ne pas appuyer les agriculteurs familiaux. Ses choix signifient pourtant que les entrepreneurs économiques d'une certaine taille et importance seront prioritairement en mesure de répondre à ses propositions de partenariat. Les moyens et petits agriculteurs familiaux ne seront pas priorisés. Les populations rurales marginalisées ne seront pas concernées par les interventions de la politique belge de coopération. »

« Affirmer que les populations rurales marginalisées ne seront pas concernées par les interventions de la politique belge de coopération n'est pas exact » selon Nathalie Francken. « S'il est vrai que la Coopération belge souhaite mettre la priorité sur un certain type d'agriculture pour en révéler tout le potentiel, et ce, de la manière la plus efficace possible, il n'en reste pas moins que les besoins des exploitations familiales de petite taille en termes de sécurité, notamment

alimentaire, seront pris en considération. Nous sommes convaincus que les petits exploitants peuvent également tirer bénéfice des retombées d'une agriculture globalement plus efficace, comme que le démontrent certaines études scientifiques. »

Jean-Jacques Grodent rappelle que 750 millions d'hommes et de femmes, en majorité des paysannes et des paysans pauvres, ne mangent toujours pas à leur faim. Les mesures du gouvernement belge relatives à la sécurité alimentaire ne seront pas efficaces car inadaptées à la situation des populations affectées par l'insécurité, notamment alimentaire.

Nathalie Francken rétorque que « l'approche du gouvernement belge en matière de coopération au développement envisage de lutter contre la pauvreté et les inégalités – quelles qu'elles soient – grâce à des stratégies, moyens et instruments multiples et variés ».

Pour Jean-Jacques Grodent, « malgré la volonté d'inscrire les producteurs dans les chaînes de valeur, il n'y a pas de vision claire des relations entre les industries de transformation ou de commercialisation agricoles et les producteurs familiaux. Ceux-ci pourraient être soutenus pour élargir leurs activités en aval et ne pas se contenter de produire. Mais en regard des plans de la Coopération belge, les producteurs familiaux ne seront pas encouragés à investir en aval de la production, dans de la chaîne de valeur où le rapport des forces leur est le plus souvent défavorable. Malgré le fait que leur productivité soit régu-

<sup>1</sup> <https://www.usda.gov/media/blog/2017/07/20/diverse-family-farms-are-important-us-agriculture>



Soutenir l'agriculture familiale.  
Photo © Marine Lefebvre / SOS Faim.

lièrement supérieure aux grandes exploitations intensives, si une approche spécifique n'est pas mise en œuvre, leur marginalisation ne fera que croître. Au bout du compte, ils seront contraints d'abandonner leurs activités agricoles, sans nécessairement avoir des sources de revenus alternatives. Il faut prévoir des outils, des processus et des appuis spécifiques pour soutenir l'agriculture familiale, ce qui n'est pas priorisé dans l'approche de la nouvelle Note stratégique. »

Nathalie Francken rappelle par contre que « la Coopération belge se veut positive et optimiste: en mettant également l'accent sur l'appui au secteur privé local et la diversification de l'économie à travers divers instruments et moyens, les exploitations de petite taille auront l'opportunité de développer d'autres activités génératrices de revenus en marge de leur travail agricole. Enfin, la Coopération belge se veut résolument ouverte, en menant des dialogues constructifs avec ses partenaires, avec lesquels nous sommes déterminés à avancer de manière complémentaire. » III

## L'Union européenne doit s'intéresser davantage au droit à l'alimentation

L'intérêt témoigné en 2010 par l'Union européenne pour des politiques s'attaquant aux causes réelles de la faim (qui s'exprimait dans le *EU policy framework to assist developing countries in a dressing foot security challenges*) a décliné et il est urgent de réinsister sur les questions de droit à l'alimentation... Ce sont les conclusions Rapport Concord 2017 (1) sur l'implémentation de la Politique de l'Union européenne pour appuyer les pays en développement à atteindre la sécurité alimentaire.

Il est urgent de réinsister sur la défense de l'agriculture familiale. Les accaparements de terres doivent être contrôlés par une application effective des directives émises en la matière par l'Union africaine (*Framework and Guidelines on Land Policy in Africa*) et les Directives volontaires de la FAO (*Voluntary Guidelines on the Governance of Tenure of the Committee on World Food Security*). Ceci doit inclure l'arrêt du soutien aux investissements fonciers à grande échelle et l'accord préalable des populations pour tout investissement à grande échelle. Il est également recommandé de suivre les recommandations du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (*Committee for World Food Security*), concernant l'accès au marché des petits producteurs par une approche territoriale plutôt que l'établissement de chaînes de valeur telles que promues par l'agrobusiness.

<https://concordeurope.org/wp-content/uploads/2017/01/Assessment-of-the-impl...>

